

COMPTE-RENDU DE REUNION Comité technique « Charte Forestière de Territoire »
Objet de la réunion : Point d'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions CFT
Date et lieu de la réunion : Vendredi 10 septembre 2021 dans les locaux du Pays
Rédaction du compte-rendu : Mathilde GUITTET (Pays Pyrénées Méditerranée)
Diffusion du compte-rendu : Ensemble des membres du comité des élus de la CFT
Pièce jointe au compte-rendu : Support de présentation et tableaux de synthèse

Présent·es à la réunion

ESPINAS Florent	Office National des Forêts
GAULT Anaïs	Association Initiation à la Forêt
GUITTET Mathilde	Pays Pyrénées Méditerranée
LE GALLOU Aude	Communauté de communes du Vallespir
MARITON Bruno	Centre National de la Propriété Forestière
NEUBAUER Philippe	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
PARAYRE Didier	Communauté de communes du Haut Vallespir
PERIOT Jean-Marc	Association Initiation à la Forêt
PIAZZETTA Renaud	Institut Méditerranéen du Liège
QUENOT Sylvie	Agence Départementale du Tourisme des Pyrénées-Orientales
SANSPEUR Cécile	Collectivités Forestières Occitanie
ZABALA Grégory	Bois énergie 66

Excusé·es à la réunion

	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
ALENGRY Christelle	Chambre d'Agriculture du Roussillon
CASADESSUS Thierry	Chambre de Commerce et d'Industrie
CHABANNON Aurélien	Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Tech-Albères
GARRIGUE Joseph	Réserve Naturelle Nationale de la forêt de la Massane
LOUVET Jérôme	Expert forestier AEF
PEYRE Serge	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
TOULLEC Gildas	Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

A noter que le présent compte-rendu a pour but de retracer les principaux échanges de la réunion, en complémentarité avec le diaporama et les tableaux d'avancement du plan d'actions.

Après un tour de table de présentation des participant-es, Mathilde GUITTET - animatrice de la CFT Pyrénées-Méditerranée - introduit le comité technique en énonçant l'ordre du jour :

- Etat d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire
- Discussion sur les perspectives 2022 de la Charte Forestière (évaluation et renouvellement)
- Actualités - notamment du Pays - et questions diverses

1. Point d'avancement du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire

Mathilde GUITTET présente l'état d'avancement quantitatif du programme d'actions de la Charte Forestière de Territoire. Ainsi, ce dernier se compose maintenant de 149 actions pour un taux de réalisation de 77 % avec 115 actions terminées ou actuellement en cours (cf. tableau ci-dessous). A noter que ce sont 46 maîtres d'ouvrage différents - publics et privés - qui portent ces projets.

		Enjeu A	Enjeu B	Enjeu C	Enjeu D	Total
PA CFT INITIAL 2016	Nombre total d'actions	23	25	35	16	99
	Nombre maîtres d'ouvrage	14	13	19	15	39
PA CFT ACTUEL 2021	Nombre total d'actions	45	39	46	19	149
	dont ajout / ajournement	+23 / -1	+15 / -1	+16 / -5	+5 / -2	+59 / -9
	Nombre maîtres d'ouvrage	15	29	28	14	60
Point PA CFT 24/09 2021	Nombre actions terminées	25	12	22	8	67
	Nombre actions en cours	14	16	10	8	48
	Nombre maîtres d'ouvrage	12	23	21	12	46
	Etat de réalisation en %	87 %	72 %	70 %	79 %	77 %

Ensuite, un point d'avancement sur les projets menés dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire est réalisé (cf. diapo 4 à 9). Chaque participant-e est invité-e à préciser, compléter et/ou amender les éléments présentés si besoin (cf. tableaux d'avancement du plan d'action joints au compte-rendu) et à faire part de leurs questions ou remarques.

Echanges au sein du comité technique

Concernant l'organisation de la manifestation « A la découverte des forêts catalanes », il est convenu que chaque partenaire puisse directement prendre la décision d'annuler son animation au regard des conditions météorologiques et/ou du faible nombre d'inscrits. Mathilde GUITTET enverra un mail en ce sens à l'ensemble des structures partenaires.

Bruno MARITON indique que le Centre National de la Propriété Forestière a refusé de participer à la conférence-débat sur le projet de scierie à Lannemezan organisée par Vallespir Terres Vivantes dans le cadre de leur éco-festival faute d'informations précises sur ce projet polémique.

Au sujet des opérations d'éducation à l'environnement menées par l'association Initiation à la Forêt, son président Jean-Marc PERIOT indique qu'ils sont à la recherche de financement. Les jeux et mallettes pédagogiques développés seront mise à disposition des écoles et des centres de loisirs.

Bruno MARITON présente la prochaine formation BPA Bûcheron - portée par le CFPPA de Rivesaltes et financée par la Région Occitanie. Délocalisée sur le territoire du Pays, la formation accueillera 8 stagiaires (recherche en cours avec pôle emploi) de novembre 2021 à juin 2022 avec une période de stage en entreprise de 8 à 12 semaines. L'intérêt est de pouvoir créer du lien entre les stagiaires et les entreprises locales pour essayer de pourvoir aux difficultés de main d'œuvre.

Philippe NEUBAUER précise qu'une journée de formation sur les Obligations Légales de Débroussaillage sera prochainement organisée par la DDTM, le CD66 et les COFOR. Au regard de l'augmentation des départs de feux à proximité des habitations, de plus en plus de communes s'emparent du sujet. Il existe un réel besoin en entreprises de débroussaillage, élagage et abattage - pas assez nombreuses sur les PO - pour réaliser ces travaux plutôt sur la période de novembre à janvier.

Renaud PIAZZETTA regrette que des parcelles de suberaie soient classées en zone à urbaniser dans plusieurs documents d'urbanisme communaux, et sollicite l'attention particulière de la DDTM et du CRPF sur ce point lorsqu'ils sont sollicités pour émettre des avis sur ces derniers.

Philippe NEUBAUER indique qu'il existe un guide à destination des collectivités pour bien prendre en compte les enjeux forestiers lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme, et notamment veiller à maintenir une voirie permettant la sortie des grumiers.

Une discussion s'ouvre sur la certification PEFC de l'ASLGF Suberaie catalane. En effet, suite à un audit externe de PEFC, le contrôle du dossier de l'ASLGF a mis en avant le fait que certaines propriétés n'avaient pas leur Plan Simple de Gestion agréé. De ce fait, il est demandé de sortir les propriétaires concernés de l'association sans quoi l'ASLGF perdrait sa certification ce qui pénaliserait la démarche collective. Philippe NEUBAUER indique qu'un courrier de relance a été réalisé auprès des propriétaires afin de les inciter à se mettre en conformité avec la réglementation.

Concernant les expérimentations menées dans le cadre du programme BIORGEST, Bruno MARITON précise qu'elles ont été réalisées sur des zones de 4 hectares avec deux hectares gérés de façon traditionnelle et deux hectares en intégrant les recommandations issues du diagnostic IBP.

Philippe NEUBAUER cite un autre programme de coopération SUDOE NoClimat actuellement en cours visant notamment à comparer l'impact d'un incendie sur l'érosion des sols au sein de deux parcelles forestières situées sur la commune de Cerbère.

Florent ESPINAS exprime son intérêt pour les projets carbone développés dans le cadre de la CFT car il est le nouveau référent sur ces questions à l'Office National des Forêts. Mathilde GUITTET et Bruno MARITON font part de leur idée de pouvoir organiser une réunion localement pour échanger collectivement sur le sujet et présenter des projets existants et le label bas-carbone.

Concernant les projets de plantation de suberaie sur des friches communales, Renaud PIAZZETTA précise que sur le territoire de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, il y avait peu de foncier disponible et que d'autres enjeux étaient souvent prioritaires (agriculture et zone humide). C'est pourquoi une seule plantation a été réalisée à Laroque-des-Albères. Au dehors de ce périmètre, il indique que d'autres plantations - également financées par la Fédération Française du Liège dans le cadre du programme national de collecte et de recyclage de bouchons - auront lieu prochainement (2 ha sur Brouilla et 1 ha sur Saint-Jean Pla de Corts).

Suite à une action en justice, Didier PARAYRE et Bruno MARITON expliquent que la commune de Saint-Laurent de Cerdans a gagné et que la piste menant au Pla Boulat doit être réouverte à la circulation par les propriétaires. Cette jurisprudence aidera les prochains cas similaires de conflits.

Plus largement, la discussion s'ouvre sur les problèmes liés au multiusage des pistes, au changement des propriétaires et au morcellement ainsi qu'au statut non sécurisé des pistes pourtant majoritairement financées par des fonds publics. Des solutions telles que les Déclarations d'Intérêt Générales (DIG) peuvent être mobilisées pour palier à certaines problématiques.

Philippe NEUBAUER indique qu'un travail est en cours pour garantir la servitude DFCI sur plusieurs pistes à enjeu stratégique sur le département pour la lutte contre les feux de forêt.

Concernant les travaux d'amélioration et/ou de création de dessertes forestières sur le territoire, Bruno MARITON propose qu'il soit affiché les chiffres associés de mobilisation de bois. L'exemple du domaine de Falgos est cité avec déjà 700 tonnes de bois exploités suite aux travaux.

Didier PARAYRE s'interroge sur l'avancement du dossier du pont de la Quère. Mathilde GUITTET répond qu'une demande d'état des lieux a été déposée en début d'année par la commune auprès du CEREMA dans le cadre de leur programme national sur les ponts. La suite donnée au dossier n'est pas connue. Du point de vue des financements, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales maintient a priori son aide à hauteur de 40 % et que la commune devait réfléchir à leur souhait de mobiliser ou pas des subventions DETR pour compléter le plan de financement.

Le projet de piste sur le secteur de Laroque et de Sorède a été ajourné, la direction générale de l'Office National des Forêts ayant finalement - après dépôt du dossier et obtention des financements - refusé d'apporter les 20 % d'autofinancement nécessaire au projet.

Renaud PIAZZETTA partage le retour d'expérience de l'entreprise Serpe quant à l'utilisation de leur nouvelle flotte de machines à lever le liège - financée par le Pass Bois de la Région Occitanie. Le bilan reste mitigé (tout comme l'expérimentation effectuée dans le Var), avec un certain nombre de casses et un coût de revient évalué comme identique au coût de levée manuelle. Le matériel est en phase de développement et il s'agit de travailler avec le fabricant pour améliorer la fiabilité des machines. Un débriefing aura lieu début octobre et de nouveaux tests réalisés en 2022.

Sylvie QUENOT demande s'il existe des formations à la levée de liège. Renaud PIAZZETTA répond qu'elles se font à la demande (exemple de la prochaine formation BPA bûcheron qui aura un module « liège »). Le travail est plutôt bien payé mais très spécifique et saisonnier.

Renaud PIAZZETTA indique que les acteurs du liège se mobilisent pour faire remonter auprès des instances nationales les enjeux de la filière liège car ils ne se retrouvent pas dans le Plan de Relance et sollicitent qu'un plan national de remise en production des suberaies soit mis en place en France.

Concernant le fonctionnement des chaufferies bois valorisant de la plaquette forestière, Didier PARAYRE souligne les problématiques de qualité - liées notamment à la présence de fines - dans la filière intercommunale. Grégory ZABALA explique que plusieurs facteurs rentrent en jeu dont notamment le bois initial utilisé (il est préférable d'enlever les rémanents), le séchage et le taux d'humidité des plaquettes livrées. Si les plaquettes sont trop humides, il ne faut surtout pas les livrer au risque d'impacter le rendement, voire d'endommager la chaufferie. Bois énergie 66 a proposé une formation des agents en début d'année 2021.

Sur le programme Quality Pinea, Bruno MARITON partage les résultats de l'expérimentation de greffage de Pin pignon et précise qu'une animation est en cours - avec envoi d'un courrier aux propriétaires concernés - pour organiser des récoltes collectives. Le pignon présente une forte valeur ajoutée (80 euros par kg de fruit) et il est important de récolter seulement les cônes arrivés à maturité. Des tests de reconnaissance par drone sont effectués en Espagne pour optimiser les récoltes.

Aude LE GALLOU présente le projet de la Communauté de communes du Vallespir de se doter d'une stratégie agricole et forestière. Un appel d'offres est en cours pour mandater un bureau d'études dans la réalisation de ce travail durant lequel les partenaires de la CFT seront mobilisés.

Cécile SANSPEUR indique que les Collectivités Forestières Occitanie vont prochainement publier des fiches - avec différents chiffres clés liés à la filière - pour chaque EPCI. Cela pourra servir de base au travail du bureau d'études retenu. Un lien sera également fait avec l'étude en cours à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée sur la ressource bois et l'optimisation des filières.

Concernant le projet de sentier pédagogique sur Sorède, Jean-Marc PERIOT précise que l'association IF a présenté le projet au titre des Trophées pour la biodiversité et invite les participants à voter pour ce dernier. Une rencontre avec la mairie aura lieu prochainement sur le projet.

Renaud PIAZZETTA indique qu'il a organisé 10 visites de levée de liège sur la demande de Diam Bouchage cette année et que cela permet de sensibiliser les professionnels du vin à cette filière.

Il poursuit en citant le projet de fiche d'inventaire sur le liège comme patrimoine immatériel qui va être réalisé par une historienne pour le compte du Pays d'Arts et d'Histoire Transfrontalier.

Didier PARAYRE fait part de la demande de la Communauté de communes du Haut Vallespir auprès des Collectivités Forestières Occitanie - en tant qu'adhérent - d'avoir la liste des Biens Vacants et Sans Maître sur leur territoire. La Communauté de communes du Vallespir montre également son intérêt pour obtenir ces données à son échelle.

Philippe NEUBAUER présente le projet de coopération transfrontalière COOPEREM dont l'objet est d'organiser au mieux la gestion et la prévention des incendies en zone transfrontalière. Une carte des aléas est en cours à l'échelle parcellaire - réalisée par l'ONF pour le compte de la DDTM - prenant notamment en compte la végétation et les vents.

D'autres informations sur la thématique incendie sont partagées : le PAFI des Albères est terminé et celui des Aspres sera réalisé en 2022. LE PDDFCI arrive à échéance et sera évalué en 2022 - 400 000 euros ont été mobilisés dans ce cadre sur le territoire par des syndicats ou des communes.

2. Discussion sur les perspectives 2022 de la Charte Forestière de Territoire

Mathilde GUITTET rappelle que la Charte Forestière de Territoire - validée en 2016 - arrive à échéance et qu'il est donc prévu une phase d'évaluation au 1^{er} semestre 2022 durant laquelle les membres des instances de gouvernance et les différents partenaires seront sollicités. Cette étape importante de bilan permettra de préparer le renouvellement de la Charte Forestière de Territoire qui devrait se dérouler fin 2022 / début 2023 avec une mise à jour du diagnostic et l'établissement d'un nouveau programme d'actions. Les partenaires seront fortement mobilisés sur ces deux phases.

- ⇒ **L'ensemble des membres présents du comité technique de la Charte Forestière de Territoire exprime leur avis favorable au renouvellement de la CFT et à la poursuite de cette démarche forestière collective et partagée.**

Afin de garantir la révision et le maintien de l'animation de la Charte Forestière de Territoire sur la période transitoire 2023 / 2024 au regard de l'élaboration en cours des nouveaux dispositifs de financements européens et régionaux, Mathilde GUITTET propose que le Pays candidate au prochain appels à projets de la mesure 16.7 (prévu en fin d'année 2021) bien que certains éléments à apporter seront certainement manquants (rapport d'évaluation, nouvelles actions identifiées). Des discussions sont en cours avec la Région Occitanie sur ce point.

3. Actualités - notamment du Pays - et questions diverses

Mathilde GUITTET présente les nouvelles arrivées au sein du Pays Pyrénées Méditerranée : Nathalie REGOND PLANAS, élue présidente du PPM lors de l'Assemblée Générale du 27 juillet 2021, et Caroline BATAILLON qui remplacera Carine GONZALEZ au poste de direction à partir de la fin octobre. Mathilde GUITTET fait également part de son prochain départ courant novembre après 9 ans en poste au sein du Pays et indique que le recrutement de son/sa remplaçant-e est actuellement en cours.

Pour conclure ce comité technique « Charte Forestière de Territoire », Mathilde GUITTET remercie l'ensemble des participants pour leur participation à cette réunion et précise qu'un compte-rendu de la réunion leur sera envoyé prochainement pour relecture.

-oooOoooo-